

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU

Par arrêté du 2 mai 2018 , Monsieur le maire de DETRIER a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune Détrier (73110).

Le projet de révision, exposé dans le rapport de présentation présente les choix d'aménagements urbains retenus, fondés sur le diagnostic territorial et environnemental de la commune. Le dossier est composé des documents suivants :

- le bilan de la concertation,
- le rapport de présentation,
- l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 du Chef Lieu,
- le Projet d'Aménagement et de Développement durable,
- le projet de règlement écrit du PLU et les pièces graphiques
- les Servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires et le Plan de

Prévention et des risques d'inondation.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs du **mercredi 30 mai au vendredi 29 juin 2018.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté

soit sur le site internet de dématérialisation

<https://www.registre-dematerialise.fr/769>

soit aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie : **les mercredis de 17 à 20 h** , afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions :

soit sur un registre papier

soit sur le registre d'enquête prévu à cet effet sur le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/769>

ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur

soit par courrier

soit par voie électronique à l'adresse suivante:

enquete-publique-769@registre-dematerialise.fr

M. Robert Paget désigné le 29 janvier 2018 commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se tiendra à la disposition du public pour l'auditionner et recueillir ses observations et propositions aux jours et horaires suivants :

1)mercredi 06/06 de 15h00 à 18h00

2)mercredi 13/06 de 15h00 à 19h00

3)mercredi 27/06 de 15h00 à 18h00

Le présent avis d'enquête publique sera publié dans deux journaux diffusés dans le département de la Savoie - *Le Dauphiné Libéré* et *l'Essor Savoyard* - et affiché notamment au siège de la mairie ainsi que dans les différents points d'affichage de la commune. En outre, il sera publié sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-detrier.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie pendant un an à compter de leur transmission effective au maire de la commune de Détrier..

Au terme de l'enquête, la révision du PLU éventuellement corrigée pour tenir compte des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, est approuvée par délibération du Conseil municipal de la commune.

